

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 septembre 2022, à 18h30,

le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dument convoqué le 5 septembre 2022, par Monsieur Frédéric AURIER, Maire par intérim, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard SONGY, le plus âgé des membres du Conseil.

Etaient Présents : Laurence ALIAS – Jean-Christophe ARROUY-HELSON – Frédéric AURIER – Guylaine BEYNA – Jean-Paul BOSC – Catherine BOUDOU – Claudine BOUQUEY – Laurent CADUSSEAU – Sylvie CAPERA-VIGNES – Eric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Kristelle CUMIA – Monique DIGEON – Romain DUCOLOMB – Jean-Yves GAILLARD – Dominique LAFRENOY – Amandine LESAGE – Dagmar MARCHAND – Romuald MASSE – Huguette PANOZZO – Yoann PHOENIX – Hélène PIQUER – Rosy PIRAME – Sandra ROSSI-LOPEZ – Gérard SONGY

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Jonathan KOBBS à Frédéric AURIER
Emmanuel SEEBERGER à Gérard SONGY

Secrétaire de séance : Laurent CADUSSEAU

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF **2022.09.09-01 ÉLECTION DU MAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote ;

Messieurs Jean-Christophe ARROUY-HELSON et Frédéric AURIER sont candidats à la fonction de Maire de la Commune ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ Nombre de bulletins : 27
- ✓ A déduire (bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2
- ✓ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 25
- ✓ Majorité absolue : 13
- ✓ Monsieur Jean-Christophe ARROUY-HELSON a obtenu 11 (onze) voix
- ✓ Monsieur Frédéric AURIER a obtenu 13 (treize) voix

- ✓ Monsieur Romain DUCOLOMB a obtenu 1 (une) voix

Le Conseil,

- ✓ Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 13 suffrages exprimés, soit la majorité absolue, pour Monsieur Frédéric AURIER,
- ✓ Proclame Monsieur Frédéric AURIER, Maire de la Commune d'Arsac et le déclare installé,
- ✓ Autorise Monsieur Frédéric AURIER, Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Arsac, le 12 septembre 2022

Frédéric AURIER,
Maire

